

LE COMITÉ DE LA DESCENTE DU 17 FÉVRIER 1994

Comité officiel des clients arrêtés aux Katakombes

C.P. 49005, Place Versailles, Montréal, H1N 3P6

TÉL-FAX : (514) 333-3333

10 octobre 1995

Publication : novembre 1995

LE COMITÉ DE LA DESCENTE DU 17 FÉVRIER 94

« **MISSION ACCOMPLIE !** »

La plus part des lecteurs de FUGUES se souviendront de la descente du SPCUM au bar des Katakombes, dans la nuit du 17 février 1994, entre 1h30 et 3h30, où tous les clients trouvés sur place avaient été arrêtés sous l'accusation de s'être trouvés sans motif valable dans une *maison de débauche*.

Dès le lendemain, vendredi le 18 février, une centaine de clients arrêtés et accusés avaient confié à un comité de volontaires le mandat de prendre en charge leurs intérêts et de préparer une assemblée d'information. Le lundi 21 février, ce groupe d'une quinzaine de personnes définissait le mandat général d'un comité officiel de 6 personnes et lui donnait le nom de « **Comité de la descente du 17 février** ».

Vendredi le 25 mars, l'assemblée des clients arrêtés approuvait le choix de **Me Robert La Haye** comme leur avocat, acceptait la stratégie proposée par le Comité et confirmait ses mandats : 1° la **levée des accusations** portées contre les clients arrêtés ou leur acquittement; 2° la **représentation officielle** des clients arrêtés-accusés ainsi que les **communications** et les **relations** avec les avocats choisis, les média, le milieu gai, le SPCUM et la Station « C » ; 3° la disponibilité du **support psychologie nécessaire**; 4° **l'information régulière** et le maintien de la **ligne téléphonique** spéciale; 5° la gestion des **ressources humaines et financières** suffisantes.

Aujourd'hui, un an et demi plus tard, les membres du « **Comité de la descente du 17 février** » peuvent dire fièrement « **Mission accomplie** » et c'est le rapport qu'ils présenteront prochainement devant la dernière assemblée des clients des Katakombes arrêtés en février 1994. Suite à l'ensemble des actions du Comité à divers niveaux et du travail professionnel de Me Robert La Haye et de ses adjoints, **aucun** des clients arrêtés sous l'accusation d'avoir été trouvés sans motif valables dans une maison de débauche n'a effectivement été accusé. En effet, un premier groupe de 92 clients arrêtés n'ont jamais reçu

de sommation et lors de la comparution « *pro forma* » du 18 septembre 1995, le Procureur de la Ville de Montréal **a retiré l'accusation** contre les 44 clients qui avaient reçu une sommation et qui étaient représentés par Me Robert La Haye.

D'autre part, les sept clients « *pris en flagrant délit* » et qui avaient choisi, devant l'évidence de la preuve photographique et des témoignages, de plaider coupable à l'accusation de s'être trouvés sans motif valable dans une maison de débauche ont été condamnés à une amende de 300 \$. Par contre, deux semaines plus tard, soit le 2 octobre 1995, le Procureur de la Ville de Montréal **abandonnait la seconde accusation** portée contre eux, celle de grossière indécence ! Enfin, les photographies prises et les fiches constituées lors de la descente **ont toutes été détruites**.

La **rigueur** du Comité qui s'est concentré exclusivement sur son mandat (la défense des personnes et non d'une « *cause* ») et la **fermeté** avec laquelle il a refusé les compromis proposés par le Procureur de la Ville de Montréal, le prestige, l'expertise et l'expérience de **Me Robert La Haye** et le support discret mais très efficace de **Me Steve Goldenberg** ont été les facteurs déterminants de ces résultats.

En tournant les dernières pages de cet épisode de l'histoire actuelle des gais sur le territoire de la CUM, chacun pourra évaluer la justification, la légitimité, l'utilité et les conséquences de l'initiative prise par le SPCUM le 17 février 1994. Pour leur part, les membres du Comité laisseront les premiers concernés, les clients arrêtés-accusés, **choisir** lors de leur dernière assemblée la suite qu'ils veulent donner aux événements qu'ils ont vécus et confier, si tel est **leur volonté**, un nouveau mandat à un nouveau comité.

Au nom des personnes qu'il représente, le Comité tient à remercier publiquement **les établissements du Village** qui ont tous (à l'exception de La Track et de la Taverne du Village) manifesté leur support ou leur solidarité en acceptant la pose ou la distribution de son matériel d'information au printemps 1994. Il faut aussi souligner la contribution de la **Station « C »** qui a mis à la disposition du Comité sa papeterie et son photocopieur et des quatre organismes communautaires qui ont collaboré spontanément à l'effort du Comité : le **CCGLM** qui a offert la salle des premières assemblées, le **Club Baron-Montréal Inc.** qui a donné un statut légal au comité en lui prêtant sa charte et qui a ouvert le compte bancaire, **l'Association des Motocyclistes Gais du Québec** qui a prêté son casier postal et le **SAVHA?** qui s'est associé au service d'aide psychologique.

L'appui apporté au Comité ne s'arrête pas là. **M. André Boulerice**, député du comté de Ste-Marie/St-Jacques, a pu verser au moment propice une subvention substantielle, le psychologue **Yves Keller** a répondu bénévolement aux besoins exprimés par des personnes arrêtées et le **Centre St-Pierre-Apôtre** a offert gratuitement une salle pour les deux rencontres de partage et de « counseling ».

Mais la personne à qui les clients arrêtés-accusés et le Comité doivent le plus est sans aucun doute **Me Steve Goldenberg** (à cette époque, co-proprétaire de l'immeuble et actionnaire principal de la Station « C » inc) qui a déclaré sa solidarité dès le 17 février 1994 et qui a maintenu son appui indéfectible pendant les 623 jours qu'aura duré cette affaire. Me Goldenberg a assumé tous les frais judiciaires des actions du Comité et de ses procureurs; il a défrayé la majorité des coûts d'opération du Comité (principalement la ligne téléphonique spéciale et la production et l'envoi des 4 bulletins et de la correspondance officielle aux clients); il a aussi remboursé ou payé directement les amendes des employés des Katakombes, tel qu'il leur avait promis.

La descente du SPCUM aux Katakombes le 17 février 1994, les comportements qui en ont été le prétexte et l'aboutissement de la saga judiciaire qu'elle a provoquée devront être étudiés et appréciés à la lumière des faits. Le SPCUM a sûrement **appris une leçon de prudence et de pondération** qu'il semble vouloir mettre en pratique depuis. L'ouverture permanente des portes du « *lieu de débauche* » et l'abandon des accusations par la Ville de Montréal contre la clientèle sont des événements **significatifs incontournables**.

Les gais pourront saisir l'occasion de réfléchir individuellement et collectivement **aux valeurs et aux règles** qui guident leurs comportements sociaux et publics. Des clients arrêtés-accusés ont vécu une expérience difficile. L'intrusion soudaine d'une trentaine de policiers au coeur d'un établissement de détente et de socialisation a eu un impact sensible dans l'activité sociale d'un grand nombre et des répercussions beaucoup plus dramatiques, directes ou indirectes, chez plusieurs dans leur démarche d'épanouissement personnel hors de la clandestinité.

N'oublions pas la force potentielle des gais révélée, encore une fois dans notre histoire montréalaise récente, par la réaction **spontanée, immédiate et efficace** de ceux qui se sont levés à la défense de nos libertés et de notre dignité. La satisfaction des acquis progressifs **ne devra cependant jamais endormir notre vigilance ni notre capacité de réaction**.

**André Faivre, porte-parole du
Comité de la descente du 17 février 1994**